



Calendrier formations Certiphyto 1^{er} trimestre 2021

Certificat individuel phytosanitaire

Le CRODIP est habilité par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, pour la Région Bretagne, pour mettre en œuvre des formations et des tests, préparant aux certificats individuels (certiphyto) : conseil, vente et utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Intitulé de formation		Durée	Dates	Lieu
APPLICATEURS DÉCIDEURS Applicateurs en milieu agricole et non agricole (il achète et applique des produits phyto) Espaces Verts ETA	Formation initiale Décideurs en entreprise soumise à agrément DESA pour les prestataires de services (facturation clients) ETA, paysagistes, prestations de semis (avec micro-granulés, anti-limaces), ESAT...	3 jours	24, 25 et 26 février 2021	Rennes (35)
			16, 17 et 18 mars 2021	Rennes (35)
			Autres dates selon demandes	
	Formation Renouveau Décideurs en entreprise soumise à agrément - DESA	1 jour	22 janvier 2021	Rennes (35)
			30 mars 2021	Rennes (35)
	Formation initiale Décideurs en entreprise non soumise à agrément DENSA application pour l'entreprise (sans factures clients) Expérimentateurs, jardiniers professionnels, golfs, camping, hôpitaux, entreprises...	2 jours	9 et 10 mars 2021	Rennes (35)
APPLICATEURS OPÉRATEURS Applicateurs en milieu agricole et non agricole Espaces Verts ETA	Formation Renouveau Décideurs en entreprise non soumise à agrément - DENSA	1 jour	19 mars 2021	Rennes (35)
			Autres dates selon demandes	
	Journées complémentaires (Exploitations agricoles réalisant des prestations de services)	1 jour	Sur demande	A définir
APPLICATEURS OPÉRATEURS Applicateurs en milieu agricole et non agricole Espaces Verts ETA	Formation initiale Opérateurs pour les salariés Application autorisée - achat non autorisé <i>Attention : l'opérateur ne peut pas être décideur</i>	2 jours	22 et 23 février 2021	Rennes (35)
			4 et 5 mars 2021	Rennes (35)
			25 et 26 mars 2021	Rennes (35)
	Formation Renouveau Opérateurs	1 jour	23 mars 2021	Rennes (35)
VENDEURS	Formation initiale Vendeurs Gamme Professionnelle ou Grand Public	3 jours	5, 6 et 7 janvier 2021	Rennes (35)
			16, 17 et 18 février 2021	Rennes (35)
	Renouveau Vendeurs	1 jour	4 février 2021	Rennes (35)
			22 avril 2021	Rennes (35)

Version du 15.01.21

Renseignement et inscriptions :
Laëtitia LEGENDRE - Elodie ROGER - CRODIP
Tél. : 02 23 48 27 93
e-mail : laetitia.legendre@crodiv.fr - elodie.roger@crodiv.fr

www.crodip.fr



Calendrier formations Certiphyto 2020/2021

Certificat individuel phytosanitaire

CONSEIL	QCM test Conseil	1 heure	Sur demande	Rennes (35)
	Formation initiale Conseil	4 jours	9, 10, 11 et 12 février 2021	Rennes (35)
	Formation Renouvellement Conseil	2 jours	20 et 21 janvier 2021	Rennes (35)
			3 et 4 février 2021	Rennes (35)
			(7h FOAD) + 12 mars 2021	Rennes (35)

Obtention du Certiphyto par voie de QCM

Sachez que vous pouvez obtenir votre Certiphyto par voie de QCM seul.

Le CRODIP propose des tests pour toutes les catégories de certiphyto.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous.



- Pour toute autre demande le CRODIP peut organiser d'autres formations.

Informations importantes à prendre en compte :

- L'administration impose que la formation de renouvellement des certiphytos (validité de 5 ans) soit effectuée **3 à 9 mois avant la date d'expiration**. Ce renouvellement est de 1 jour (excepté pour les conseillers : 2 jours). Dans le cas contraire le certiphyto devra être repassé dans son intégralité (pas de dérogation possible).
- Les entreprises ayant réalisé les démarches obligatoires (formations, agrément phytosanitaire) sont en règle, les retardataires sont en infraction et donc pénalisables.

Certification d'entreprise

Les entreprises d'application de produits phytosanitaires en prestation de service (paysagistes, ETA, ESAT...) doivent détenir un agrément, obtenu suite à un audit. C'est une obligation réglementaire.

Le CRODIP vous propose un accompagnement personnalisé (individuel) : nous réalisons toutes vos démarches : rédaction de tous les documents, démarches auprès de l'administration (DRAAF) et de l'organisme certificateur, réalisation des différents dossiers. Sur demande un devis vous sera adressé. Statistiques : 100% des entreprises accompagnées individuellement ont réussi leur audit du « premier coup ».

Pour plus de renseignements merci de contacter Cécile DUPUY au 02 23 48 27 92



Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 53 35 07 167 35 auprès du Préfet de Région Bretagne.

Organisme de formation habilité par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, pour la Région Bretagne, pour mettre en œuvre des formations et des tests, préparant aux certificats individuels (certiphyto) : conseil, vente et utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Version du 15.01.21

Renseignement et inscriptions :

Laëtitia LEGENDRE - Elodie ROGER - CRODIP

Tél. : 02 23 48 27 93

e-mail : laetitia.legendre@crodip.fr - elodie.roger@crodip.fr

www.crodip.fr